

ART 366

Titre(s): ART 366 : Tables de tir du canon de 155 TR F1 : obus à grenades de 155mn mod. F1 /
MINISTERE DE LA DEFENSE. Section technique de l'Armée de terre

Auteur(s): MINISTERE DE LA DEFENSE. Section technique de l'Armée de terre

Editeur, producteur: Paris : CREDAT, 2001

Description matérielle: 358 p. ; 21 cm

Collection: ART 366

Résumé ou extrait: diffusion restreinte

Sujet(s): réglementation technique
texte réglementaire